

Date de génération de ce justificatif : 05/04/2025

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

**Monsieur Serge André Gérard MENARD/Madame
Sophie LE FLOCH – Annonce civile**

Référence : L029995

Départements de publication : Ille et Vilaine

Annonce légale publiée le 28 février 2025 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Annonce civile



Mes GAUTRON, OREAL & BORSA

02 99 81 20 86

vgo.saintmalo@emeraude.notaires.fr

Changement de régime matrimonial Suivant acte reçu par Maître Jean-Marc BORSA, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée dénommée « EMERAUDE NOTAIRES SAINT-MALO », titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à SAINT-MALO (Ille et Vilaine), 51 Boulevard Douville, CRPCEN 35104, le 19 février 2025, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Serge André Gérard MENARD, retraité, et Madame Sophie LE FLOCH, retraitée, demeurant ensemble à LA VILLE-ES-NONAI (35430) 5 impasse des Gigantières. Monsieur est né à SAINT-COULOMB (35350) le 3 mai 1960, Madame est née à LEVALLOIS-PERRET (92300) le 18 octobre 1962. Mariés à la mairie de SAINT-COULOMB (35350) le 10 juillet 1982 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Tous les deux de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Jean-Marc BORSA, Notaire à SAINT-MALO. En cas d'opposition les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance de SAINT-MALO. Pour insertion Le notaire.

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

[Consulter cette annonce en ligne](#)